

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Ministère d'État

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine nommant un Délégué de la Principauté au Congrès International de Sauvetage.  
Arrêté municipal concernant le prix du pain.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Note concernant les Evénements religieux dans la Principauté au cours de la présente année.

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

Célébration du 14 Juillet.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

**Annexe au « Journal de Monaco » :**

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du 31 mai 1926.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 477.

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Henri Rey, Notre Consul Général à La Haye, est nommé Délégué de Notre Principauté au Congrès International de Sauvetage qui se tiendra à Amsterdam du 7 au 11 septembre 1926.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le neuf juillet mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince .  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

**ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police Municipale;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920;

**Arrêtons :****ARTICLE PREMIER.**

A dater du 11 juillet 1926, le prix de vente du pain, est fixé comme suit :

Pain de consommation courante, long. 0.30 à 0.70, du poids maximum de 1 k. 200, le kilog. 2<sup>fr</sup>45  
Pain dit « flûte », la pièce de 330 grammes au minimum ..... 1<sup>fr</sup>30  
Pain dit de « fantaisie », le kilog. .... 2<sup>fr</sup>80

**ART. 2.**

Les dispositions des Arrêtés antérieurs concernant le pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 8 juillet 1926.

Le Maire,  
ALEX. MÉDECIN.

**AVIS & COMMUNIQUÉS**

Nous recevons la communication suivante :

La vie religieuse de la Principauté a connu, ces temps derniers, des événements qui ne peuvent être oubliés.

D'abord, les journées éucharistiques.

Dans un grand diocèse, on donne à ce genre de réunions le titre de « Congrès ». M<sup>gr</sup> Clément, à qui revient tout l'honneur de cette initiative, a préféré consacrer trois jours à des réunions modestes et qui ont eu pourtant le plus vrai succès. L'âme de ces Journées a été un distingué Prélat, du diocèse de Lille, M<sup>gr</sup> Lamérand, qui consacre sa vie à cette œuvre éminemment profitable.

Le dimanche, 30 mai, aux offices de la Cathédrale, M<sup>gr</sup> Lamérand s'est fait entendre, et sa parole claire, persuasive et simple a charmé si bien ses auditeurs que le lendemain, la chapelle de la Visitation s'est trouvée trop petite pour contenir les Mères chrétiennes et dames de la Principauté.

Le soir, à Sainte-Dévote, où la clôture du mois de Marie se solennise en plein air, dans le cadre charmant de la petite vallée, plus de deux mille personnes ont écouté la parole du vaillant prélat.

Le 1<sup>er</sup> juin, Saint-Maur ouvrait ses portes à toutes les jeunes filles de la région, heureuses de répondre à cet appel et quelques heures plus tard, cent cinquante religieuses de toutes les congrégations de Monaco et Monte-Carlo remplissaient de nouveau la chapelle pour entendre l'infatigable prédicateur, qui s'offrait à tous les auditeurs pour assurer, disait-il, l'unité de l'enseignement donné pendant des exercices.

Enfin la paroisse Saint-Charles et la chapelle des Pénitents de Monaco ont vu de nombreux groupes d'hommes et de jeunes gens désireux, comme les religieuses et les dames, de raviver leur foi et leur dévotion à l'égard du Sacrement de nos autels.

Grâces en soient rendues à notre vénéré Pasteur, et à son très dévoué collaborateur que nous espérons revoir bientôt.

Le second événement religieux du diocèse est le Premier Pèlerinage national de Monaco à Lourdes.

M<sup>gr</sup> Clément, se trouvant à Lourdes, l'an dernier, avec les fidèles Berrichons, avait rencontré plusieurs de ses paroissiens de Monaco. De là à la pensée

d'un pèlerinage monégasque, il n'y avait qu'un pas et il fût vite franchi.

Dès le commencement de cette année, 1926, M. le Chanoine Retz, l'infatigable organisateur des pèlerinages d'Harcourt à Einsiedeln, était nommé directeur du pèlerinage à organiser pour Monaco, et, de suite, M. Retz s'est mis à l'œuvre.

Inscription des voyageurs, relations avec la Cie P.-L.-M., places dans le train spécial, rien n'a été laissé au hasard. Et il faut signaler ici que nombre de personnes, ne pouvant prendre part au pieux voyage, se sont fait un devoir de payer la place d'un malade.

Le résultat, le voici : le 21 juin, à 15 h. 45, la gare de Monaco était pleine de monde, parmi lesquels on reconnaissait S. Exc. le Ministre d'Etat, le Général Roubert, M. Ch. Palmaro, le Commandant du Palais et nombre de parents et d'amis saluant les 457 pèlerins qui allaient représenter le diocèse de Monaco aux pieds de la Vierge Immaculée.

Nous emmenions quinze malades, des infirmières, douze Scouts, et autres habitants de la Principauté. La Cie P.-L.-M. nous a donné des wagons à intercirculation, de sorte que, à plusieurs reprises, pendant le trajet, S. G. M<sup>gr</sup> l'Evêque et les infirmiers et infirmières ont pu se transporter d'un bout à l'autre du train pour veiller au parfait confort de tous.

A Lourdes, un Prélat bien connu à Monaco, nous attendait sur le quai de la gare : M<sup>gr</sup> de Beaumont, était tout heureux de saluer les Monégasques qui lui gardent un si cordial souvenir. Et dès le soir, les réunions ont commencé à la Basilique, à la grotte, processions où nous étions un peu noyés parmi les 4.000 Bretons de Quimper et les 1.000 Hollandais, mais notre passage n'a pas été inaperçu et nombre d'étrangers se sont plu à se renseigner sur la vie religieuse de notre diocèse.

Avant de quitter Lourdes, S. G. M<sup>gr</sup> l'Evêque a adressé à la famille Princière le télégramme suivant :

A Son Altesse le Prince de Monaco.

« Evêque, neuf prêtres, quatre cents pèlerins de Monaco se font un devoir, avant de quitter Lourdes, d'adresser à Son Altesse Sérénissime leurs hommages très respectueux et l'assurance de leurs prières pour la Maison Princière et la Principauté.

« Maurice CLÉMENT. »

Et à son retour, S. G. M<sup>gr</sup> l'Evêque trouvait sur son bureau la réponse que voici :

Cabinet Prince de Monaco,  
à Sa Grandeur Monseigneur Clément.

« Très touché du télégramme qu'à l'issue du voyage à Lourdes vous Lui avez adressé au nom du Clergé et des pèlerins monégasques, le Prince vous en exprime Ses remerciements reconnaissants. »

Désormais une plaque de marbre laissée dans la basilique du Rosaire porte cette inscription :

Reconnaissance à N.-D. de Lourdes.  
1<sup>er</sup> Pèlerinage diocésain de Monaco, 21-26 juin 1926.

P. DE WAUBERT.

## ÉCHOS &amp; NOUVELLES

Les Français de Monaco, auxquels se sont joints les Monegasques et les Etrangers amis de la France, ont tenu, au milieu des tristesses et des préoccupations de l'heure présente, à manifester leur attachement à la Patrie et leur confiance dans ses destinées, en se réunissant autour de leur Consul Général pour célébrer la Fête Nationale du 14 Juillet.

Le Baron Pieyre, assisté du Comte d'Aureilles de Paladines, Attaché, recevait au siège du Consulat.

Un peu avant 10 heures, M. le Conseiller de Gouvernement Louis de Castro, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat, absent, et les principales autorités administratives de la Principauté sont venus témoigner de leur sympathie au représentant de la France qui les a vivement remerciés de cette démarche de courtoisie et les a aimablement priés d'assister à la réception de la Colonie Française.

M. Pittalis, Consul d'Italie, accompagné de M. Bulgheroni et de nombreux membres de la Colonie italienne, est arrivé peu après, ainsi que M. le Vice-Consul d'Angleterre et que M. Bronfort, Président de la Colonie Belge, en compagnie de plusieurs de ses compatriotes.

Le cortège de la Colonie Française, musique en tête et bannières déployées, est arrivé à 10 heures exactement. M. Taffe, Président, et les membres du Comité de Bienfaisance ont pénétré dans les salons du Consulat Général.

Des paroles courtoises ont été échangées; puis le Consul Général de France, M. le Conseiller de Castro, M. le Consul Pittalis, M. le Vice-Consul Weir Hoog, MM. Taffe, Bulgheroni et Bronfort ont paru au balcon, tandis que, sous les fenêtres, la Musique Municipale exécutait les hymnes nationaux.

Le Baron Pieyre a ensuite invité ses hôtes à descendre dans la cour, couverte d'un velum et décorée de drapeaux, où des rafraichissements étaient offerts.

M. Taffe a prononcé une patriotique allocution à laquelle M. le Consul Général de France, après avoir donné lecture des télégrammes qu'il avait adressés le matin même à M. le Président de la République Française et à S. A. S. le Prince de Monaco, a répondu en termes éloquents. Il a invité les assistants à lever leurs verres en l'honneur de M. le Président de la République, de S. A. S. le Prince Souverain et de la Famille Princière et a terminé par le cri de « Vive la France ! Vive la République ! ».

Après cette réception, M. le Consul Général, prenant la tête du cortège, s'est rendu, avec les membres de la Colonie, au Consulat d'Italie où des paroles cordiales ont été échangées.

Dans l'après-midi, un beau concert dirigé par M. Scotto a été donné sur les terrasses du Casino. M<sup>lle</sup> Lucy Orsoni, M. Daru y ont remporté un magnifique succès. Une ovation a été également faite à MM. Gautier, Deruyck et Boyer, solistes de l'orchestre. L'exécution des hymnes nationaux, écoutée debout, a été longuement applaudie.

Le soir, un banquet a réuni de nombreux Français et amis de la France à l'Hôtel de Paris, sous la présidence de M. le Baron Pieyre.

Le Consul Général de France avait à sa droite M. le Conseiller Louis de Castro, représentant le Ministre d'Etat; et, à sa gauche, M. Michel Fontana, Vice-Président du Conseil National.

Au dessert M. le Consul Général de France a prononcé le discours suivant :

Nous voici une fois de plus réunis autour de cette table pour célébrer notre Fête Nationale. Je constate avec satisfaction combien les Français de Monaco sont fidèles à leur tradition en ne négligeant pas de venir chaque année manifester, à la date d'aujourd'hui, leurs vifs sentiments d'affection patriotique envers le pays auquel nous avons l'honneur d'appartenir.

Je suis bien heureux d'observer, d'autre part, qu'ils ne sont pas seuls ici, mais entourés des amis fidèles de tout ce qui est français.

C'est une preuve du double caractère du 14 Juillet. Aux yeux des Français, c'est la date choisie, en raison

des événements historiques qu'elle rappelle, pour une sorte de communion nationale, grâce à laquelle nous nous sentons ce jour-là plus près les uns des autres. Mais on peut dire que, dépassant le cadre de nos frontières, notre Fête Nationale a un caractère plus large et en quelque sorte universel. Elle commémore, en effet, une date inoubliable, celle à laquelle ont été enregistrés définitivement les grands principes sur lesquels sont fondés tous les Etats des temps modernes.

Je n'ai pas besoin d'attirer votre attention sur le moment important que nous traversons. Je suis persuadé qu'aux prix des sacrifices nécessaires, nous finirons par sortir d'une passe difficile. L'accord franco-anglais, signé avant-hier, au sujet du règlement de nos dettes de guerre vis-à-vis de la Grande-Bretagne aura, j'en suis sûr, une heureuse répercussion sur notre crédit à l'extérieur. Mais c'est surtout grâce au travail et à la persévérance de tous que nous obtiendrons le retour à l'ère de prospérité laborieuse que nous méritons et que nous avons connue avant 1914 — prospérité dont nous avons été frustrés par suite de circonstances tragiques bien indépendantes de notre volonté pacifique.

Nous pouvons déjà enregistrer avec joie, d'une part la fin d'une guerre acharnée contre un ennemi fanatique au Maroc, et le tout récent accord franco-espagnol qui en est l'heureuse conséquence, et, d'autre part, la pacification de plus en plus complète de la Syrie. Les sacrifices que nous avons dû, bien malgré nous, consentir à cette occasion n'auront pas été vains. La mise en valeur de ces contrées riches et jusqu'ici peu ou insuffisamment développées, la création entre la France et ces pays d'un courant régulier d'échanges de toute sorte ne pourront que fortifier notre situation commerciale et, par voie de conséquence, notre position financière.

Avant de terminer, je tiens à remercier de leur présence à ce banquet tous ceux qui ont bien voulu y assister et tout d'abord le représentant du Gouvernement Princier, le distingué M. de Castro. Nous n'avons pas le plaisir de voir participer à notre Fête Nationale, ainsi qu'il avait bien voulu le faire jusqu'ici, M. Marquet, Président du Conseil National, qui en a été malheureusement empêché. C'est donc M. Fontana, Vice-Président du Conseil National, et M. Médecin, Maire de Monaco, que nous chargeons de transmettre nos remerciements aux Monegasques. Ceux-ci ont voulu, en se faisant représenter ici ce soir, souligner une fois de plus, les liens d'amitié unissant les Français de Monaco aux Monegasques. La participation empressée de ces derniers à la brillante souscription pour le franc avait déjà marqué ce lien. J'espère que cette amitié ira toujours croissant, dans l'intérêt bien compris des uns et des autres.

J'associe à ces remerciements avec les représentants des pays qui à l'heure du danger se rangèrent de notre côté, mon sympathique collègue M. Pittalis, Consul d'Italie. Il m'est agréable de pouvoir juxtaposer des liens d'amitié personnelle envers lui aux sentiments tout naturels que la Colonie Française de Monaco éprouve pour les Italiens de la Principauté. Les intérêts communs des deux peuples, victimes de leur victoire, ne peuvent que développer leurs affinités de race et de civilisation déjà si vives.

Je n'aurai garde, enfin, d'oublier ceux qui ont facilité si aimablement l'organisation de notre fête, c'est-à-dire la Société des Bains de Mer qui, fidèle à sa coutume, nous a prêté son plus bienveillant concours; l'Hôtel de Paris dont l'Administration a su, comme d'habitude, préparer un banquet digne de son cadre; enfin, M. le Président et MM. les Membres du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française qui ont si brillamment poursuivi la tradition de leurs prédécesseurs.

Je lève mon verre à la santé de M. le Président de la République, à celle de LL. AA. SS. le Prince de Monaco, la Princesse Héritière, le Prince Pierre et Leurs Enfants, à celle de S. M. le Roi d'Italie, à celle enfin des Souverains ou Chefs d'Etats représentés ici ce soir.

Puis, M. Louis Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat, parla en ces termes :

C'est à l'absence de Son Excellence le Ministre d'Etat, dont vous regretterez certainement, comme moi, l'éloquence, que je dois, aujourd'hui, de représenter le Gouvernement Princier aux réjouissances patriotiques de votre Fête Nationale.

A l'honneur, tout protocolaire, qui m'échoit, comme membre du Gouvernement, vient s'ajouter, pour ce qui me concerne, en ma qualité de Monegasque, la satisfaction de pouvoir manifester mes sentiments envers la nation qui fut pour moi, comme pour beaucoup de mes

compatriotes, l'« alma mater » où nous avons puisé la sève nourricière de notre esprit.

Monaco est dans le Monde, en tant que nation, la plus petite expression géographique qu'il soit. Nous donnerions donc, nous Monegasques, au culte de la Patrie, une bien petite signification si nous devions nous contenter d'assigner à ce culte des limites aussi étroites que celles de notre territoire.

Le patriotisme n'est-il pas, en effet, de tous les mouvements de l'âme, celui qui a le plus d'ampleur ?

Le nôtre ne pourrait être qu'un patriotisme réduit à l'amour du clocher, si nous ne donnions pas un peu de notre cœur, un peu de notre esprit, à notre grande voisine, la France.

Plus particulièrement de nos jours, il fait comprendre le geste du Prince Albert faisant édifier au cœur même de la France l'Institut Océanographique et l'Institut de Paléontologie humaine; ces deux monuments, qui synthétisent si parfaitement toute une vie, uniquement consacrée au service de la science. C'est encore à l'impulsion irrésistible d'un sentiment de patriotisme débordant des frontières de sa trop petite Principauté que le Prince Louis obéit, lorsqu'il sortit courageusement d'une paisible neutralité qui le plaçait au-dessus de la mêlée, pour coiffer le casque, ceindre l'épée et partager, dans les glorieuses tranchées, les privations et les dangers de l'héroïque soldat de France.

C'est toujours à ces mêmes sentiments qu'obéirent mes compatriotes lorsque, suivant le généreux exemple qui leur était donné par le Souverain, la Princesse Héritière et le Prince Pierre, ils vinrent offrir leur modeste obole pour le relèvement du franc; geste, hélas! plus symbolique qu'efficace.

Messieurs, à cette communion d'idées et de sentiments, qui dans le domaine moral oriente notre esprit et notre cœur vers votre grande Patrie, vient s'ajouter dans la Principauté une entière communauté d'intérêts qui, dans le domaine économique, nous lie intimement aux Français de Monaco.

Je suis donc certain de traduire fidèlement les sentiments de mes compatriotes, aussi bien que les miens et ceux du Gouvernement Princier que j'ai l'honneur de représenter, en levant mon verre à la santé du Président de la République Française, à celle de votre très distingué et très sympathique Consul Général le Baron Pieyre, et en vidant cette coupe, où pétillent le plus spirituel des vins de France, à la prospérité de la Colonie Française de Monaco.

M. Pittalis, Consul d'Italie, avec l'exquise courtoisie et la grâce d'expression qui lui ont attiré d'unanimes et particulièrement vives sympathies, a exprimé ses sentiments personnels à l'égard de la France et de son représentant à Monaco et s'est fait l'éloquent interprète de sa Colonie.

M. Taffe, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française, a traduit en termes excellents les sentiments patriotiques des Français de Monaco et leur reconnaissance pour l'hospitalité que leur offre la Principauté.

Tous ces discours ont été chaleureusement applaudis. Après chacun d'eux l'orchestre de l'Hôtel de Paris a exécuté les hymnes nationaux.

Un concert improvisé a terminé cette réunion. Des applaudissements enthousiastes ont salué M. Bronfort qui a chanté *la Brabançonne*; M. Daru qui a fait entendre *la Marseillaise*; M<sup>lle</sup> Lucy Orsoni dans des airs de *Carmen* et de *la Vivandière*; et le chansonnier Defrance dans son spirituel répertoire.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 29 juin et 6 juillet 1926, a prononcé les jugements suivants :

W. M.-R., sans profession, né le 9 novembre 1887, à Victoria (Canada), sans domicile connu. — Emission frauduleuse de chèque non provisionné : deux ans de prison et 500 francs d'amende (par défaut).

W. E.-I., directeur de jazz-band, né le 4 avril 1900, à Zwelle (Hollande), demeurant à Monaco. — Vol : trois mois de prison et 100 francs d'amende.

V. A., laitier, né le 7 novembre 1885, à Rocca di Baldi, province de Cuneo (Italie), demeurant à Monaco. — Mise en vente de lait falsifié : 150 francs d'amende.

M. M.-C.-D., veuve L. J.-B., née le 8 novembre 1880, à Monaco, y demeurant. — Menaces de mort et voies de fait. Opposition au jugement de défaut du 25 mai 1926 qui l'avait condamnée à un mois de prison et 100 francs d'amende : 100 francs d'amende (avec sursis).

C. J.-J., marin, né le 5 mai 1887, à Monaco, y demeurant. Exercice de la profession de cabaretier sans autorisation ; Enlèvement de terres ou pierres d'un chemin public ; Construction de baraques sans autorisation : 16 francs d'amende et fermeture du débit ; 11 francs d'amende ; 11 francs d'amende et démolition des baraques.

A. H.-F.-M., manœuvre, né le 20 décembre 1902, à Monaco, demeurant à Beausoleil. — Infraction à un arrêté d'expulsion : trois jours de prison et 16 francs d'amende.

F. D., journalier, né le 15 juin 1902, à Oppido Mamertina, province de Reggio Calabria (Italie), demeurant à Menton. — Coups et blessures volontaires et réciproques : 25 francs d'amende.

B., dit P.-M., terrassier, présumé né en 1898, à Eulma, département de Constantine (Algérie), demeurant à Roquebrune-Cap-Martin. — Coups et blessures volontaires et réciproques : 16 francs d'amende.

S. F., terrassier, né le 27 janvier 1900, à Oppido Mamertina, province de Reggio Calabria (Italie), demeurant à Menton. — Coups et blessures volontaires et réciproques : 16 francs d'amende.

#### Premier Avis

M. RISSO Philippe a vendu à M. ANSELMINI François un équipage et voiture de place portant le numéro 49.

Faire opposition, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur, maison Dulbecco, quartier Saint-Roman, Roquebrune.

Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

#### Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> A. Settimo, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, le vingt-six juin mil neuf cent vingt-six ;

M. Louis NOE, cafetier, demeurant à Monaco, boulevard Charles III, n<sup>o</sup> 23 ;

A cédé :

A M. Attilio FATTINETTI, serrurier, demeurant à Beausoleil, rue du Malbousquet ;

Et M. François GORCELLI, employé, demeurant au Cap-d'Ail, maison Vellat ;

Le fonds de commerce de restaurant et buvette qu'il exploitait à Monaco, boulevard Charles III, n<sup>o</sup> 23, connu sous le nom de *Restaurant des Tramways*.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire à Monaco, soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements effectués en dehors d'eux.

Monaco, le 15 juillet 1926.

(Signé :) A. SETTIMO.

#### Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 20 mai 1926, enregistré, M<sup>me</sup> Louise AIRALE, commerçante, demeurant à Monaco, 3, rue Plati, a acquis de M. Emmanuel RIZZI, demeurant à Monaco, rue des Orchidées, villa des Orchidées, le fonds de commerce de marchand de vins et liqueurs, alimentation et bar, situé à Monaco, 3, rue Plati, avec le droit au bail des lieux où s'exploite le dit fonds.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de faire opposition entre les mains de M<sup>me</sup> Airale, dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 15 juillet 1926.

#### Feue Catherine-Isabella BLACK.

Tous les créanciers de la feue M<sup>me</sup> Catherine-Isabella BLACK, décédée le 10 février 1926, et demeurant, en son vivant, à l'Hôtel du Helder, Monte-Carlo, sont priés d'envoyer leurs notes aux soussignés, dans le plus bref délai possible.

Batchelor & Co, Solicitors, 4, avenue de Verdun, Nice.

#### PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code  
de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Soccal, huissier, en date du 9 juillet 1926, enregistré, le nommé CHIODI (Charles), né le 18 février 1897, à Alexandrie (Italie), ancien garçon livreur, ayant demeuré à Monaco, *actuellement sans domicile ni résidence connus*, a été cité à comparaître, personnellement, le mardi 10 août 1926, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de vol — délit prévu et réprimé par les articles 377 et 399 du Code Pénal.

Pour extrait :

P. le Procureur Général.

HENRI GARD, Substitut Général.

#### Les Annales

Lire dans *les Annales* de cette semaine, en dehors des rubriques habituelles (Henry Bidou, Gérard Bauer, André Lang, Emile Henriot, de Pawlowski, Gustave Le Bon, Mortane, Sergines, etc.), la suite de l'Enquête sur le Cinéma, de Max Frautel, un billet d'Egérie sur Alphonse XIII, une curieuse nouvelle d'Emmanuel Bove, un article d'André Fribourg, à propos du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'Indépendance, sur nos rapports actuels avec les Etats-Unis, une étude du Docteur Raoul Baudet sur Laënnec, à propos de son Centenaire et d'émouvant souvenir de P.-B. Gheusi sur « Le Quart d'heure de Galliéni ».

En vente partout, le numéro, 1 franc.

#### Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

##### Services Automobiles P.-L.-M. de Marseille à Menton

En raison du succès obtenu par son organisation automobile de la Route du Littoral, la Compagnie P.-L.-M. continuera à mettre en circulation, jusqu'au 30 septembre, le service d'autocars entre Marseille et Nice qui devait cesser le 5 mai. A ce service seront affectés des cars rapides à 14 places, effectuant le parcours dans la même journée, par Toulon, Hyères, la Côte des Maures, l'Estérel et Cannes.

En outre, des excursions périodiques, au départ de Marseille, permettront, tout l'été, de visiter ses environs : la Sainte-Baume, les Martigues et l'Etang de Berre.

De même, les principaux Services automobiles d'excursions organisés, cet hiver, au départ de Nice, continueront à fonctionner jusqu'au 30 septembre.

L'ARGUS DE LA PRESSE\* publie une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. C'est un travail méthodique et patient, qui contient plus de 5.000 noms de périodiques, en même temps qu'il rend hommage à la Presse Française.

\* 37, rue Bergère, Paris (IX<sup>e</sup>).

#### Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

##### Relations de Paris P.-L.-M. avec les villes d'eaux et les centres de séjour du Dauphiné, de la Savoie et de la Tarentaise à partir du 15 Mai

L'attention des personnes désireuses de se rendre en Dauphiné et en Savoie est plus particulièrement appelée sur les relations suivantes :

##### Relations avec le Dauphiné :

Deux rapides de jour : l'un, avec 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> classes et wagon-restaurant : Paris, dép. 8 h. 20, Grenoble, arr. 19 h. 50 ; l'autre, avec 1<sup>re</sup> classe et wagon-restaurant : Paris, dép. 9 h., Grenoble, arr. 19 h. 50.

Un rapide de nuit avec places de luxe, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup> classes : Paris, dép. 19 h. 50, Grenoble, arr. 7 h. 10. Du 14 juin au 9 octobre, ce train partira de Paris à 20 h. 45 et arrivera à Grenoble à la même heure.

##### Relations avec la Savoie :

Rapide de jour, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> classes et wagon-restaurant : Paris, dép. 8 h. 10, Evian, arr. 20 h. 30, Aix-les-Bains, arr. 17 h. 27, Annecy, arr. 18 h. 53.

Rapide de nuit, places de luxe, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes : Paris, dép. 20 h., Evian, arr. 8 h. 23, Annecy, arr. 6 h. 42. A dater du 15 juin, ce train sera prolongé sur Sallanches-Combloux, arr. 9 h. 37 et Chamonix, arr. 11 h.

Du 14 juin au 25 septembre, un deuxième rapide de nuit avec places de luxe, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, circulera entre Paris et Aix-les-Bains (voitures toutes classes entre Paris et Chambéry) : Paris, dép. 21 h. 40, Aix-les-Bains, arr. 6 h. 49, Chambéry, arr. 7 h. 12.

Du 1<sup>er</sup> juillet au 12 septembre, un troisième rapide de nuit avec places de luxe, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, sera mis en marche entre Paris et Evian, d'une part, Paris et Chamonix, d'autre part : Paris, dép. 19 h. 30, Evian, arr. 7 h. 34, Sallanches-Combloux, arr. 8 h. 05, Chamonix-Mont-Blanc, arr. 9 h. 53.

##### Relations avec la Tarentaise :

Du 14 juin au 25 septembre, rapide de nuit avec places de luxe, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes : Paris, dép. 21 h. 40, Moutiers-Salins (Brides-les-Bains), arr. 9 h. 20, Bourg-Saint-Maurice, arr. 10 h. 30.

A Moutiers-Salins, correspondance par autocar P.-L.-M. pour Pralognan.

A Bourg-Saint-Maurice, correspondance par autocar P.-L.-M. pour Val d'Isère.

#### Chemins de Fer de Paris à Lyon et la Méditerranée

##### Relations de Paris P.-L.-M. avec les villes d'eaux et les centres de séjour de l'Auvergne.

Depuis le 15 mai 1926, les relations de Paris P.-L.-M. avec l'Auvergne sont assurées comme suit :

Deux rapides de jour : l'un, Vichy-Rapide, avec 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> classes et wagon-restaurant : Paris, dép. 10 h. 30, Vichy, arr. 16 h. 24 ; l'autre, toutes classes et wagon-restaurant : Paris, dép. 13 h. 50, Vichy, arr. 19 h. 38, Saint-Etienne, arr. 21 h. 56.

Un express de nuit avec places de luxe, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes : Paris, dép. 22 h. 40, Vichy, arr. 5 h. 40, Châtel-Guyon, arr. 6 h. 3, Clermont-Ferrand, arr. 6 h. 40, Royat, arr. 7 h. 7, Issoire, arr. 7 h. 53, Brioude, arr. 9 h. Correspondance à Clermont-Ferrand (du 22 mai au 30 septembre) et à Issoire (du 1<sup>er</sup> juin au 25 septembre) avec les autocars P.-L.-M. pour Saint-Nectaire, Murols, le Lac Chambon et le Mont Dore.

Un 2<sup>e</sup> express de nuit avec places de luxe, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, plus spécialement affecté aux relations de Paris avec Saint-Etienne : Paris, dép. 22 h. 40, Saint-Etienne, arr. 7 h. 30.

En outre, un express de nuit avec couchettes, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, assurera les relations de Paris P.-L.-M. avec le Cantal et le Midi : Paris, dép. 20 h. 30, Clermont-Ferrand, arr. 3 h. 50, Issoire-Saint-Nectaire, arr. 4 h. 52, Brioude, arr. 5 h. 50, Saint-Flour, arr. 7 h. 50, Béziers, arr. 15 h. 23, Nîmes, arr. 13 h. 34.

**SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT**

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : 25 millions. - Réserves : 25.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

**Groupe des Agences de Nice :**

NICE, 45, boulevard Dubouchage. =====

MONTE CARLO (Park-Palace). =====

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi. =====

MENTON, 1, rue de Verdun. =====

Correspondants dans toutes les villes de France  
et principales villes de l'Etranger.

**Opérations de la Société :** Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

**Comptoir National d'Escompte  
DE PARIS**Société Anonyme au Capital de  
250 millions de francs entièrement versés.**AGENCES DE**MONTE CARLO : *Galerie Charles III*  
LA CONDAMINE : 25, *Boulevard Albert I<sup>er</sup>*  
MENTON : *Avenue Félix-Faure*

Escompte :: Recouvrements :: Chèques  
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres  
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres  
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit  
Change de Monnaies étrangères  
Location de Coffres-forts

Caveaux Spéciaux  
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

**ÉLECTRICITÉ**

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

**G. BARBEY**

Maison Principale SPRING PALACE MONTE CARLO  
33, boul. du Nord

Magasin d'Exposition VILLA SAN-CARLO  
22, boul. des Moulins

**MAISONS POUR TOUS**

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer,  
édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours,  
multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils  
pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.  
Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

**MINERVA**

Le grand Illustré féminin que toute femme  
intelligente doit lire.

Le plus moderne, le plus complet des journaux consacrés à la femme. 12, 16, 20, 24 pages, format des grands quotidiens, tirées en héliogravure et en typographie.

10.000 lignes de textes inédits et 120 clichés photographiques, un roman inédit, des nouvelles, de nombreux concours, une page consacrée à la défense de la mère et de l'enfant. Un prix littéraire *Minerva* de 5.000 francs. Littérature, cinéma, politique féminine, sports, théâtres, etc., etc. — Le numéro : 1 franc.

2, rue de Clichy — PARIS.  
F. FOUSSARIGUES, Directeur général.

## MONTE CARLO

**SAISON DE BAINS DE MER****PLAGE DE LARVOTTO**

Etablissement ouvert toute la journée  
de 9 heures à 19 h. 30

☞☞☞

LEÇONS DE NATATION  
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGE

☞☞☞  
BUFFET DE 1<sup>er</sup> ORDRE

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE  
DESSERT L'ETABLISSEMENT  
et part toutes les demi-heures  
de la place du Casino

**CRÉDIT FONCIER DE MONACO**

Banque Monégasque

Siège Social : 11, boulevard Albert I<sup>er</sup>, Monaco

Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE CARLO

Avenue Princesse-Alice (Nouvel Hôtel de Paris)

Téléphones : 2-93 et 5-55

Prêts Hypothécaires.

Ouverture de Crédits Hypothécaires.

Dépôts de fonds à vue et à terme productifs d'intérêts.

Comptes de chèques. — Effets à l'encaissement.

Escompte. — Achat et Vente de monnaies étrangères.

Lettres de crédit. — Délivrance de chèques.

Paiement de coupons. — Avances sur titres.

Souscriptions, transferts et régularisations de titres.

Garde de Titres et Colis précieux.

Location de Coffres-Forts.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS ET TOUTES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

**ASSURANCES**

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

**L'Abeille**

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

**La Foncière**

LA C<sup>ie</sup> LYONNAISE  
D'ASSURANCES MARITIMES  
RÉUNIES.

Comp<sup>te</sup> d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

**La Préservatrice**

C<sup>ie</sup> Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT (6, avenue de la Gare, Monaco  
et  
Villa Le Vallonnell, Beausoleil.

**APPAREILS et PLOMBERIE  
SANITAIRES****Henri CHOINIÈRE**

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL

Distribution d'Eau chaude.

**ASSURANCES**INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL  
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE**LA FRANCE** =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837  
A PARIS, 14, rue de Grammont  
Capital social : 20 millions

**LA CONCORDE** =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905  
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare  
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO  
— Téléphone (5-54). —

**BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR****Titres frappés d'opposition.**

Exploit de M<sup>re</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 2 septembre 1925. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 26087, 29075, 34215, 39130, 43200 à 43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.

Exploit de M<sup>re</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 2 novembre 1925. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le n<sup>o</sup> 838.

Exploit de M<sup>re</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 novembre 1925. Une Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 17043 ; et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 22191, 28961, 28962, 33712, 38949 à 38951 inclus, 38961, 55089.

Exploit de M<sup>re</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 25 mars 1926. Dix-sept Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 18652 à 18656 inclus, 64314, 64320 à 64323 inclus, 165791 à 165797 inclus.

Exploit de M<sup>re</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1926. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.

Exploit de M<sup>re</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 35225.

Exploit de M<sup>re</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 433.

Exploit de M<sup>re</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 juin 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

**Mainlevées d'opposition.**

Exploit de M<sup>re</sup> Charles Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 juillet 1925. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 21394.

Exploit de M<sup>re</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1925. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 45286, 311363 et 6512.

Exploit de M<sup>re</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1925. Dix Coupons d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 514, 3074, 21940, 26004, 41939, 42262, 45250, 47796, 49476 et 49583.

Exploit de M<sup>re</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 4 mars 1926. Deux Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 717 et 25558.

Exploit de M<sup>re</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 9 mars 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38951.

Exploit de M<sup>re</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38950 et 55089.

Exploit de M<sup>re</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 avril 1926. Dix Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 4141, 4142, 8879, 8880, 10555, 15676 à 15680 inclus.

Exploit de M<sup>re</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1926. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962 et 33712.

Exploit de M<sup>re</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22556.

**Titres frappés de déchéance.**

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1926.